

Ingénieurs et architectes: survivre à Genève après 1992

Autor(en): **Neyroud, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **115 (1989)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-76964>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ingénieurs et architectes : survivre à Genève après 1992

C'est pour échanger leurs points de vue et discuter de ces importantes questions qu'une brochette de membres – architectes et ingénieurs – de la SIA genevoise s'est réunie en table ronde, à l'invitation du groupe chargé de la rédaction du présent numéro. Et il faut avouer que les perspectives du futur immédiat, notamment l'approche de la grande échéance de 1992, sont ressenties de manière particulièrement vive dans la Cité de Calvin.

Nos collègues du bout du lac, en effet, qui avaient pour la plupart pris l'habitude de développer leurs affaires en France voisine également, craignent

PAR FRANÇOIS NEYROUD,
ÉCUBLENS

de trouver prochainement sur leur route un rideau compact de douaniers et de fonctionnaires, ceux-là mêmes qui auront été déplacés des anciennes frontières qui séparaient la France de l'Italie, de l'Espagne ou encore de l'Allemagne, et qu'il faudra bien «recaser» sur l'unique frontière qui subsistera, celle de la Suisse...

Plusieurs d'entre eux craignent aussi une protection insuffisante contre l'infiltration des bureaux techniques de leur grande voisine, auxquels il sera facile, si les dispositions en vigueur actuellement ne sont pas révisées, de se voir conféré le titre de mandataire professionnellement qualifié, à la faveur d'une domiciliation obtenue par des voies qu'il serait quasiment impossible de contester en l'état actuel des choses. On verrait alors déferler des «entreprises globales», de taille gigantesque, à côté desquelles la plus grande entreprise suisse apparaîtrait comme un nain. Il y a là un problème de nature politique, à résoudre de façon pressante.

Quelles attitudes, dès lors, faut-il adopter, étant donné cet avenir que certains n'hésitent pas à qualifier de préoccupant ?

Dans l'ensemble, nos collègues genevois sont conscients de la haute qualité de leurs prestations et de l'excellence de leur formation. Ceux d'entre eux qui ont privilégié la conception par rapport à la construction paraissent mieux armés pour affronter ce futur ; ils ne se posent donc pas trop de questions. Quand bien même le marché strictement local leur apparaît comme de plus en plus restreint, ils ne doutent

pas qu'il y aura encore, à l'avenir, de gros travaux, comme cela a été le cas jusqu'à présent ; mais il faudra que ceux-ci soient bien planifiés dans le temps et fassent l'objet d'une politique d'attribution cohérente. Pour de tels objets, nos collègues paraissent craindre davantage la concurrence avec des professionnels de Suisse alémanique, qui ont su sécuriser les décideurs, et tout particulièrement avec les planificateurs généraux ; ceux-ci semblent être plus redoutables que les rivaux français ou européens.

Face à cette pression qui pointe à l'horizon, la diversification jugée parfois excessive des spécialisations (on a compté jusqu'à onze types de diplômes différents décernés par l'EPF aux ingénieurs !) peut avoir des conséquences néfastes ; un autre danger résulte de la mise sur le marché du travail d'un très grand nombre de bureaux techniques de petite taille, un phénomène lié au chômage de certains cadres d'industrie notamment qui n'ont pas trouvé d'autre formule pour vivre tout en pratiquant leur métier ; ces petits organismes sont particulièrement virulents sur le plan de la concurrence, car il y va bien souvent de leur survie.

Alors, certains n'hésitent pas à préconiser la création de groupes de réflexion élargis, aptes à damer le pion aux entreprises générales. Cela d'autant plus que plusieurs confrères pratiquent depuis belle lurette cette forme d'association ponctuelle, et qu'ils peuvent donc se prévaloir d'une certaine expérience – voire de certains succès – en ce domaine.

On peut se poser la question de savoir si un statut de profession libérale est encore adapté à une telle façon d'exercer le métier, compte tenu de la tournure que celui-ci est fatalement appelé à prendre pour satisfaire les nouvelles demandes de la clientèle, et pour affronter la concurrence qui, elle aussi, a évolué dans sa forme. Le mandat,

peuvent certains, pourrait peut-être céder la place au contrat d'entreprise ; ce serait là aussi une voie vers l'ouverture à la publicité, si jalousement prosaïquement actuelle.

La question des concours a également été abordée, et mise en regard du problème de la structure et de la taille des bureaux, dont la moyenne est de 3,3 personnes actuellement. Ces concours apparaissent comme une réelle possibilité de prospection, un excellent moyen de se faire connaître et une occasion de développer la formation continue ; mais ils réclament un investissement qui s'accroît tellement que bientôt seuls les bureaux d'une taille supérieure à la moyenne pourront se permettre de s'y inscrire. Le «territoire de chasse» de nos collègues genevois semble être à géométrie variable ; en effet, si la regio basiliensis, par exemple, paraît facile à délimiter, nos amis du bout du lac ne craignent pas d'étendre leur zone d'influence jusqu'à Grenoble au moins et, dans l'autre direction, jusqu'à Fribourg !

En conclusion, on peut affirmer que Genève dispose d'ingénieurs et d'architectes ouverts, lucides, prêts à se battre, mais prêts aussi à consentir les efforts nécessaires pour pouvoir prendre dans cette Europe de demain, de laquelle ils se sentent très proches, une place à la mesure de leurs capacités réelles.

Adresse de l'auteur :
François Neyroud
Rédacteur
Ingénieurs et architectes suisses
En Bassenges
1024 Ecublens